



Procédure d'évaluation des risques professionnels dans le club

L'ensemble des documents contenus dans ce dossier n'a de valeur que celle de simple exemple, ils peuvent être complétés selon les particularités du club. Ils ont pour but de proposer une méthode de travail en vue d'évaluer les risques professionnels dans le club.

Ces exemples de documents ont pour but d'organiser la prévention des risques professionnels dans le club, d'évaluer les risques potentiels au poste de travail et les mesures mises en place. L'objet de cette mesure est de préserver la santé et la sécurité des salariés et ainsi d'éviter la survenance d'accidents ou de maladies professionnelles. L'évaluation des risques doit s'entendre de manière globale et exhaustive.

Ces documents sont à remplir par les dirigeants du club ou les personnes mandatées par le président pour le représenter dans l'évaluation des risques professionnels dans le club.

La procédure d'évaluation des risques professionnels se décline en 3 étapes :

Etape 1 : Répondre au questionnaire intitulé « Etat des lieux général des mesures de prévention » - annexe 1

Cet état permet d'avoir une vision globale sur les mesures de prévention des risques existant dans le club pour tous les salariés (aussi bien sportifs qu'administratifs). En outre, les réponses apportées permettront, le cas échéant, de renseigner la colonne « moyens de prévention existants » du tableau d'inventaire des risques professionnels.

Etape 2 : Compléter le tableau intitulé « inventaire des risques professionnels » - annexe 2 et 3

Ce tableau, qui ne doit pas être réduit à un relevé brut de données, permet d'identifier tous les dangers et les facteurs de risques inhérents aux salariés et d'analyser les risques correspondant au résultat de l'étude des conditions d'exposition des travailleurs à ces dangers.

Un tableau doit être rempli par unité de travail et par lieu d'activité.

Pour cela, nous vous proposons deux tableaux liés à la spécificité des emplois rencontrés dans un club sportif :

- un inventaire des risques professionnels des emplois sportifs (annexe 2) ;
- un inventaire des risques professionnels des emplois administratifs (annexe 3).

Les colonnes suivantes sont à compléter :

- fréquence du risque et degré de gravité : permettent de déceler un danger ou un risque



- moyens de prévention existants : décrire les mesures ou moyens mis en place pour réduire
- commentaire sur la maîtrise des risques : appréciation générale sur la maîtrise du risque (risque maîtrisé, risque mal maîtrisé, risque non maîtrisé)

Etape 3 : Remplir le tableau intitulé « Document unique d'évaluation des risques professionnels » - annexe 4

A partir des documents précédents, retranscrire les résultats de l'évaluation des risques, pour chaque unité de travail, dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document permet de synthétiser l'ensemble des risques potentiels recensé pour les salariés du club afin de les prévenir ou les réduire.

Les colonnes suivantes sont à compléter :

- lieux de travail, activité concernée
- situation dangereuse ou gênante : décrire le risque ou le danger
- évaluation du risque : apprécier et estimer le risque ou le danger sur la santé du salarié
- mesures de prévention (existante ou à prendre) : décrire les mesures ou moyens mis en place pour réduire ou supprimer le risque
- date et suivi des mesures de prévention
- personne en charge de la réalisation